



Syndic

Poste à temps complet
Mandat de 3 ans renouvelable

LA FONCTION

La fonction de syndic comporte d'importantes responsabilités dans l'exercice du mandat de protection du public qui revient aux ordres professionnels. Il est chargé de faire enquête sur des allégations d'inconduite professionnelle à l'endroit des membres de l'ordre conformément aux dispositions prévues à cet effet au Code des professions. Il assume également les fonctions que lui confie l'Ordre en matière d'usurpation de titre et éventuellement d'exercice illégal de la psychothérapie.

En tenant compte des modalités de fonctionnement existantes (voir à ce sujet : *Processus d'enquête du bureau du syndic*, accessible sur www.ordrepsy.qc.ca) et d'une approche qui privilégie des stratégies favorisant la non judiciaire des dossiers, sa tâche consiste à examiner la conduite professionnelle du psychologue afin d'identifier s'il y a eu un manquement au Code des professions, au code de déontologie ainsi qu'aux règlements applicables à la profession. Après l'enquête, le syndic doit prendre une décision, considérant ce que la loi prévoit comme mesures à sa disposition, et ainsi finaliser le traitement du dossier: lettre de conclusion, conciliation ou dépôt d'une plainte devant le conseil de discipline.

Le syndic est responsable de la gestion des ressources humaines et matérielles de son bureau. Son équipe est constituée de trois syndics adjoints, d'une adjointe administrative, en plus des experts et avocats auxquels il accorde des mandats ponctuels. Il est également responsable de la conciliation des comptes d'honoraires et des demandes d'accès à l'information pour le bureau du syndic. Outre des activités de consultation auprès des membres et du public sur l'éthique et la déontologie, le poste de syndic comporte la préparation de chroniques ou de séances d'information portant sur la déontologie.

L'ENVIRONNEMENT DU POSTE

Ce poste comporte des défis importants et des exigences élevées. La tâche elle-même nécessite le maintien constant de standards de qualité. La charge de travail et les délais à respecter requièrent une bonne capacité de planification et d'organisation. En outre, la qualité de la relation avec les membres et le public, malgré la particularité du contexte, demeure un souci constant.

Le cadre juridique entourant les activités du syndic exige la maîtrise de la déontologie et du cadre réglementaire. Des activités de perfectionnement et de supervision sur le processus d'enquête et la médiation sont donc offertes dès le début du mandat du syndic et par la suite, afin d'assurer la maîtrise de toutes les dimensions du poste et la mise à jour des compétences exigées par les changements affectant le cadre juridique. La personne choisie sera assurée du soutien apporté par une équipe expérimentée, d'un accès à des ressources documentaires et professionnelles au besoin (experts, avocats), de même que du support nécessaire au plan administratif. Il s'agit d'une opportunité d'enrichir sa carrière en tant que psychologue, par l'acquisition de nouvelles connaissances sur toutes les facettes de la pratique de la profession. En outre, le poste offert donne la possibilité de collaborer activement et étroitement à la mission de protection du public, dans un milieu de travail en équipe stimulant.

LES QUALIFICATIONS REQUISES

- Être membre en règle de l'Ordre des psychologues depuis au moins 10 ans et posséder une expérience professionnelle diversifiée
- Avoir une réputation d'intégrité et de probité, en plus de ne détenir aucun jugement de culpabilité devant une cour criminelle ou un conseil de discipline
- Démontrer un intérêt pour la déontologie et l'éthique professionnelle et être ouvert à s'impliquer régulièrement dans des activités de perfectionnement à ce sujet
- Être capable d'adopter une attitude positive en situation de conflits et avoir de l'intérêt pour la médiation et les nouveaux courants qui visent la prévention et le règlement des différends
- Posséder une bonne maîtrise du français, une connaissance d'usage de l'anglais et de l'informatique, notamment les logiciels WORD et ACCESS
- Avoir suivi le cours *Déontologie et professionnalisme* donné par l'Ordre ou tout autre cours sur la déontologie serait un atout.

LA RÉMUNÉRATION

L'échelle salariale pour le poste de syndic est de 88 870 \$ à 111 000 \$. Une gamme d'avantages sociaux est déterminée pour les professionnels à l'emploi de l'Ordre.

SI VOUS SOUHAITEZ OBTENIR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS SUR CE POSTE, NOUS VOUS INVITONS À COMMUNIQUER AVEC LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, MONSIEUR STÉPHANE BEAULIEU, AU 514 738-1881 OU AU 1 800 363-2644, POSTE 272

POUR PRÉSENTER SA CANDIDATURE

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, accompagné d'une lettre décrivant brièvement la pertinence de leur candidature, **avant le 16 janvier 2012, à 17 h**, à l'adresse suivante :

Comité de sélection – Syndic
Bureau de la présidente
Ordre des psychologues du Québec
1100, avenue Beaumont, bureau 510
Mont-Royal (Québec) H3P 3H5
Par courriel : presidence@ordrepsy.qc.ca